

**Vide-grenier, Salle socio-culturelle de Ploujean - Morlaix,**  
**organisé par l'APE de Corentin Caër**  
**Dimanche 29 Mars 2020**

Bon de réservation

Je soussigné(e) :

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_

E-mail : \_\_\_\_\_

N° carte identité ou passeport : \_\_\_\_\_

Délivré(e) le : \_\_\_\_\_

Par la préfecture de : \_\_\_\_\_

Nombre de personnes présentes pour tenir le stand : \_\_\_\_\_

**Tarifs : 4€ la table de 1,20m (bon pour un café offert lors de l'installation)**

Nombre de tables réservées (1 à 3 chaises fournies) :

\_\_\_\_\_ \*1m20 = \_\_\_\_\_ \*4€ = \_\_\_\_\_ € au total

Je déclare sur l'honneur ne pas être commerçant, ne vendre que des objets personnels et usagés (Article L3102 du Code du Commerce), ne pas participer à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile (Art R3219 du Code Pénal).

Je déclare avoir pris connaissance du règlement et le respecter.

Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_ Signature :

Bulletin à rapporter ou envoyer à :

APE Corentin Caër, École Corentin Caër, 1 place du Calvaire, 29600 Morlaix.

**Joindre obligatoirement la photocopie de la carte d'identité ou du passeport et le règlement à l'ordre de : APE École Corentin Caër.**

Page Facebook : [Ape Corentin Caër](#)

Email : [ape.corentincaer@gmail.com](mailto:ape.corentincaer@gmail.com)

## **Règlement du vide-grenier (organisé par l'APE Ecole C.Caër de Morlaix)**

Article 1 : Le vide-grenier est réservé aux exposants particuliers, non professionnels.

Article 2 : La vente est exclusivement une vente d'objets personnels et usagés. Toute autre vente est interdite.

Article 3 : Si l'exposant est mineur, il devra être accompagné et sous la responsabilité d'un majeur.

Article 4 : Les informations suivantes : nom, prénom, domicile et numéro de la pièce d'identité sont inscrits dans un registre tenu à la disposition des services de contrôle pendant la durée de la manifestation.

Article 5 : L'inscription est validée lors de la réception du bulletin accompagné de la photocopie de la pièce d'identité et du règlement à l'ordre de l'A.P.E de l'école Corentin Caër.

Article 6 : Le vide-grenier se déroule uniquement à l'intérieur de la salle socioculturelle de Ploujean à Morlaix.

Article 7 : Les emplacements seront attribués par ordre d'arrivée des bulletins d'inscription et seront numérotés. L'implantation des emplacements est définie par les organisateurs selon les règles de sécurité, et ne peut être modifiée par les exposants. Les tables sont installées et fournies par les organisateurs (4€ les 1m20) . L'installation des exposants se fera entre 7h30 et 9h pour une ouverture au public de 9h à 18h, pour 1€ l'entrée (gratuit pour les -12 ans). Les stands non occupés à 9h pourront être redistribués sans aucun remboursement.

Article 8 : Les objets exposés sont sous l'unique responsabilité de leurs propriétaires. Les organisateurs ne peuvent en aucun cas être tenus responsables des litiges, tels que pertes, casses, vols, pannes ou autres détériorations. Les objets invendus ne peuvent rester sur place.

Article 9 : Les transactions se déroulent sous la seule responsabilité des vendeurs et des acquéreurs. Les exposants sont responsables des dommages qu'ils pourraient occasionner aux personnes, aux biens, aux marchandises d'autrui, ainsi qu'aux aménagements appartenant à l'organisation.

Article 10 : Au 28/03/20, aucun remboursement des sommes déjà versées ne sera effectué en cas de désistement des exposants.

Article 11 : L'association se réserve le droit d'annuler la manifestation, les sommes déjà versées seront remboursées dans ce cas.

Article 12 : Une buvette et un service de restauration, tenus par les membres de A.P.E, seront à la disposition des exposants et du public visiteur.

Article 13 : Le présent règlement est à disposition et affiché aux entrées de la salle, le jour même de la manifestation. La présence à cette journée implique la prise de connaissance et l'acceptation dans sa totalité du présent règlement. Tout exposant ne respectant pas ce règlement, sera prié de quitter les lieux sans qu'il puisse prétendre à un quelconque remboursement.

**Signature, précédée de la mention « Lu et approuvé » :**